

## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2019-344, 2019-345 ET 2019-348

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2019, le conseil municipal a adopté les règlements numéros 2019-344, 2019-345 et 2019-348.

- Règlement 2019-344 régissant les colporteurs
- Règlement 2019-345 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Dominique
- Règlement 2019-348, modifiant le règlement 2017-327 intitulé, Règlements relatifs aux permis et certificats, afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole en concordance au Schéma d'aménagement révisé (règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des maskoutains).

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Dominique, le 8 mai 2019.

Christine Massé  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière